

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délibération n°D-CA/2017-034

Le Conseil d'administration s'est réuni le 30 mai 2017 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 19 mai 2017 ;

- VU le Code de l'éducation ;
VU les statuts et le règlement intérieur de l'Université ;

Point de l'ordre du jour : IIème Partie – P2.2 - Colloque « Le travail augmenté »
Exposé de la décision :

- d'une ligne budgétaire dédiée ;
 un système de paiement des frais d'inscription (type « Paybox »).

Les principaux éléments d'organisation :

- Intitulé : « Le travail augmenté »
- Date et lieu : 23 novembre 2017 – IUT Paris Descartes
- Nom et prénom de l'organisateur : Martine BRASSEUR
- Unité / UFR : CEDAG – EA 1516
- Nombre total de participants (orateurs et public) attendu : 205 (dont 5 conférenciers et 50 membres du CEDAG)

Les aspects financiers de l'organisation du colloque :

- Budget total de l'évènement 4 000 €
- Budget de location des salles : 0 €
- Subvention attribuée par la Commission Recherche : à compléter €
- Autre financements complémentaires acquis: 1 500 €

Les frais d'inscription TVA à 20% comprise audit colloque sont les suivants :

Catégorie	Tarif
Participants au colloque	10€
Etudiants	0€
Doctorants	0€
Enseignants-Chercheurs de l'Université Paris Descartes	0€

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve cette délibération.

<p align="center"> Nombre de membres constituant le Conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 26 Abstentions : 0 Votes exprimés : Contre : 0 Pour : 26 </p>
--

Fait à Paris, le

Le Président
Frédéric DARDEL

28 JUIN 2017

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Relevé de décisions publié sur le site internet de l'Université le :

28 JUIN 2017

28 JUIN 2017